



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20241209-2024DECDEL10-DE



Date de la convocation : 3 décembre 2024
Séance du Conseil Municipal : 9 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU (sauf aux délibérations 34 et 35) - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE – Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU – Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Joseph LIARD - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Isabelle CHARRIER-FONTENIT
Aurélie PAQUEREAU donne pouvoir à Marie-Bernadette RIVIERE
Julie MARIEL-GODARD
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 29
28 aux délibérations 34 et 35
Nombre de conseillers votants : 31
30 aux délibérations 34 et 35

Secrétaire de séance : Laurence MARTINEAU

10- CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS ET LA VILLE DES HERBIERS AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Conformément à l'article L. 5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communautés de communes et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions.

Afin de renforcer les mécanismes de mutualisation et de synergie des compétences entre l'échelon communautaire et les communes membres, la Communauté de communes du Pays des Herbiers et la Ville des Herbiers font usage du mécanisme juridique instauré par l'article L5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé au Conseil communautaire de renouveler cette convention de prestations de service pour l'année 2025 selon les modalités suivantes :

Par la présente, la Communauté de communes intervient par le biais de prestations de services pour le compte de la Ville des Herbiers sur les missions suivantes :

- **Accueil physique et téléphonique du service urbanisme de la Ville**
- **Assistant de prévention (mise à jour du document unique, suivi de l'accidentologie...) auprès des services de la Ville**
- **Gestion de l'assemblée délibérante et du service Etat civil-Elections de la Ville**
- **Gestion financière pour le compte de la Ville : suivi budgétaire et comptable**
- **Gestion immobilière : souscription à la plateforme de vente aux enchères immobilières en ligne Webenchères immo**
- **Remboursement des heures supplémentaires des agents intervenant sur les événements de la Ville ou sur les élections**
- **Commande Publique : appui technique et juridique du service Commande Publique**
- **Programmation culturelle jeune public**
- **Direction des sites patrimoniaux communaux.**

De son côté, la Ville des Herbiers intervient par le biais de prestations de service pour le compte de la Communauté de communes sur les missions suivantes :

- **Direction générale adjointe des services fonctionnels** : RH, finances, juridique, informatique...
- **Affaires sportives** : soutien administratif pour l'animation et le pilotage des actions en matière sportive, secrétariat...
- **Gestion des ressources humaines des services de la CCPH** : coordination, réalisation de la paie des agents de la Communauté de communes, gestion des carrières de tous les agents de la Communauté de communes, pilotage de la masse salariale, gestion des recrutements, de la maladie, de la retraite, de la formation professionnelle (traitement et suivi des demandes de formation) et gestion d'un comité technique commun Ville et Communauté de communes.
- **Finances** : coordination, préparation et exécution budgétaire, gestion de la dette, contrôle de gestion, analyse financière, gestion des régies.
- **Commande Publique** : appui technique et juridique du service Commande Publique
- **Affaires culturelles** : pilotage des services culturels d'intérêt communautaire, coordination des équipes et régie du son, de la lumière et du plateau lors des spectacles de la programmation culturelle scolaire
- **Montage, démontage, transport, manutention** par le service Logistique pour le compte des services transférés.
- **Accueil physique et téléphonique** des services de la Communauté de communes du Pays des Herbiers au sein de l'hôtel des communes.
- **Interventions de la psychologue** pour le compte du Relais Petite Enfance : analyse de pratiques...
- **Eveil musical et interventions musicales** auprès des enfants accueillis dans le cadre du RPE

- **Coordination service Relais Petite Enfance et service Prévention Famille** : pilotage du service et coordination des actions menées.
- **Actions Parentalité** : interventions de la psychologue, animations de soirées échanges/débat, préparation des réunions, café parents...
- **Interventions et réparations mécaniques** du matériel et des véhicules par le garage
- **Assainissement** : suivi budgétaire et comptable, contrôle de gestion...
- **Etudes de la voirie intercommunale et des aménagements des zones d'activités économiques**
- **Gestion des assurances, de la gestion immobilière de la Communauté de communes du Pays des Herbiers**
- **Communication/événementiel** : appui à certains événements organisés sur le territoire de la Communauté de communes
- **Appui à la direction des services techniques**
- **Ménage des locaux du Centre Technique Municipal et Intercommunal**
- **Suivi des travaux et entretien du patrimoine intercommunal** : réalisation de travaux de maintenance des bâtiments, conduite d'opérations et gestion administrative et financière, suivi des bons de commande et des marchés, ménage des locaux
- **Equipements sportifs intercommunaux** : entretien du Dojo
- **Etat civil** : Gestion d'un nouvel équipement Titres sécurisés
- **Direction des services S.I.G et Habitat et aides aux particuliers**

Les quotités de travail sont évaluées comme suit :

De la Communauté de communes vers la Ville des Herbiers		
PRESTATIONS	Situation au 31/12/2024	Nouvelle situation au 1er janvier 2025
SERVICE URBANISME		
Accueil physique et téléphonique du service urbanisme	1 Adjoint administratif ppal 2ème classe à 50%	1 Adjoint administratif ppal 2ème classe à 50%
SERVICE PREVENTION SANTE SECURITE		
Un assistant de prévention	1 Technicien principal de 2ème classe à 20 %	1 Technicien principal de 2ème classe à 20 %
AFFAIRES GENERALES		
Gestion des assemblées délibérantes et du service Etat civil-Elections	40 % d'un Attaché principal	40 % d'un Attaché principal
SERVICE FINANCES		
Gestion financière Ville	1 Rédacteur à 5 % 1 Adjoint administratif à 40 %	1 Rédacteur à 5 % 1 Adjoint administratif à 40 %
Gestion immobilière Ville	Souscription à la plateforme de vente aux enchères immobilières en ligne Webenchères immo : Remboursement des frais de vente payés par la CCPH pour le compte de la Ville sur la base du forfait retenu (selon les options de diffusion)	Souscription à la plateforme de vente aux enchères immobilières en ligne Webenchères immo : Remboursement des frais de vente payés par la CCPH pour le compte de la Ville sur la base du forfait retenu (selon les options de diffusion)
EVENEMENTIEL		
Remboursement des heures supplémentaires des agents communautaires intervenant sur les évènements de la Ville ou sur les élections...	Au vu d'un état des heures supplémentaires payées à l'agent dans le cadre de l'évènement	Au vu d'un état des heures supplémentaires payées à l'agent dans le cadre de l'évènement

COMMANDE PUBLIQUE		
Appui technique et juridique du service « commande publique »	Agents du service 50%	Agents du service 50%
DIRECTION CULTURELLE		
Programmation culturelle jeune public	15 % assistant de conservation du patrimoine	15 % assistant de conservation du patrimoine
Direction de sites patrimoniaux	Depuis le 8 juillet 2024 1 attaché à 25%	1 attaché à 25%

De la Ville des Herbiers vers la Communauté de communes		
PRESTATIONS	Situation au 31/12/2024	Situation au 1 ^{er} janvier 2025
DIRECTION GENERALE		
Direction générale adjointe et appui aux décisions	1 Attaché hors classe à 10%	1 Attaché hors classe à 10%
SERVICE ACCUEIL		
Accueil physique et téléphonique des services CCPH	1 Adjoint administratif ppal 1ère classe à 65 %	1 Adjoint administratif ppal 1ère classe à 65 %
Gestion des Titres sécurisés	1 Adjoint administratif à 25%	1 Adjoint administratif à 25%
FRAIS GENERAUX		
Frais de location, maintenance et consommables de la machine à affranchir	Refacturation au prorata du nombre de courriers affranchis pour le compte de la CCPH.	Refacturation au prorata du nombre de courriers affranchis pour le compte de la CCPH.

DIRECTION DES SERVICES INFORMATIONS		
Systèmes d'information	30 % du coût de la maintenance du logiciel CIRIL (Finances, RH...)	30 % du coût de la maintenance du logiciel CIRIL (Finances, RH...)
DIRECTION ADJOINTE RESSOURCES INTERNES		
Analyse financière, appui technique et coordination	1 Attaché principal à 40%	1 Attaché principal à 40%
DIRECTION RESSOURCES HUMAINES		
Pilotage masse salariale, appui technique, coordination, instances consultatives	1 Attaché à 25%	1 Attaché à 25%
Carrière et paie	Agents du service 25%	Agents du service 25%
Recrutement, mobilité et formation	Agents du service 25%	Agents du service 25%
Envoi dématérialisé des bulletins de paie	Néant	30 % du coût de l'abonnement DIGIPOSTE et affranchissements
Logiciel de suivi masse salariale	30 % du coût du logiciel de suivi de la masse salariale	30 % du coût du logiciel de suivi de la masse salariale
SERVICE FINANCES		
Contrôle de gestion, dettes	1 Adjoint administratif à 45%	1 adjoint administratif à 25%
Exécution budgétaire	1 Rédacteur à 60 %	1 rédacteur 20% 1 adjoint administratif 30%
Gestion financière, régie		1 rédacteur à 10%
Préparation et exécution budgétaire	1 Attaché à 25%	1 Attaché à 25%
SERVICE COMMANDE PUBLIQUE		
	1 Attaché à 50 %	1 Attaché à 50 %
Appui technique et juridique du service « commande publique »	Agents du service Commande Publique 50%	Agents du service Commande Publique 50%
Acheteur	1 rédacteur à 30 %	1 rédacteur à 30 %

SERVICE SPORTS - sites communautaires		
Affaires sportives	Néant 1 ETAPS à 10 % 1 Rédacteur ppal à 10 %	1 Conseiller territorial des APS à 10% 1 ETAPS à 10 % 1 Rédacteur ppal à 10 %
AFFAIRES CULTURELLES		
Gestion technique de la programmation culturelle scolaire et évènementielle Coût des intermittents du spectacle intervenant pour les spectacles jeunes publics sur la base de factures. + coût copies pour la bibliothèque	Coût horaire sur la base d'un état semestriel -Coordination : taux horaire : 1 ingénieur : 36,62 € -Régie générale : taux horaire 1 technicien : 33,52 € -Régie son : taux horaire 1 adjt technique ppal 1 ^{ère} classe : 25,80 € Régie lumière : taux horaire 1 agent de maîtrise : 32,14 € 1 Attaché à 25 %	Coût horaire sur la base d'un état semestriel Coordination : taux horaire : 1 ingénieur : 36,62 € Régie générale : taux horaire 1 technicien : 33,52 € Régie son : taux horaire 1 adjt technique ppal 1 ^{ère} classe : 25,80 € Régie lumière : taux horaire 1 agent de maîtrise : 32,14 € 1 Attaché à 25 %
Direction des services culturels d'intérêt communautaire		
SERVICE LOGISTIQUE		
Montage, démontage, transport, manutention	Coût horaire sur la base d'un état semestriel : cadre d'emplois d'adjoint technique	Coût horaire sur la base d'un état semestriel : cadre d'emplois d'adjoint technique
SERVICE RELAIS PETITE ENFANCE		
Psychologue pour le RPE	Coût horaire sur une base estimée de 70 H 1 psychologue	Coût horaire psychologue sur une base estimée de 70H
Eveil musical auprès du RPE	Coût horaire sur une base estimée de 108 h	Coût horaire sur une base estimée de 116 h

	1 Assistant d'enseignement	1 Assistant d'enseignement
Coordination service RPE / Prévention Famille	1 Attaché principal à 15 %	1 Attaché principal à 15 %
SERVICE PREVENTION FAMILLES		
Actions à la parentalité	Coût horaire sur une base estimée de 28h 1 Psychologue Remboursement des frais de déplacement engagés par l'agent	Coût horaire sur une base estimée de 28h 1 Psychologue Remboursement des frais de déplacement engagés par l'agent
SERVICE COMMUNICATION EVENEMENTIEL		
Communication/événementiel	1 Agent de maîtrise taux horaire	Coût horaire sur la base d'un état semestriel 1 Agent de maîtrise
SERVICES TECHNIQUES		
Appui à la direction technique de l'aménagement et du développement durable	1 DGST à 40 %	1 DGST à 40 %
	Directeur Espaces Publics - 50%	Directeur Espaces Publics - 50%
	Directeur Bâtiments - 20%	Directeur Bâtiments - 20%
Assainissement/bassins :	<u>Service financier :</u> -Contrôle de Gestion : 1 adjoint adm ppal de 1ère classe à 10% -Comptabilité/ budget : 1 adjoint adm ppal de 2ème classe à 20 %	<u>Service financier :</u> Contrôle de Gestion : 1 adjoint administratif à 10% Comptabilité/ budget : 1 adjoint adm ppal de 2ème classe à 20 % et 1 adjoint administratif à 30 %
Conduite d'opérations Bâtiments	1 technicien Ppal 1ère classe à 5%	1 technicien Ppal 1ère classe à 5%
Etudes voirie intercommunale et zones d'activités économiques	1 Technicien ppal 2eme classe à 25%	1 Technicien ppal 2eme classe à 25%

Direction des services S.I.G et Habitat et aides aux particuliers	1 Ingénieur à 50% à compter du 6 mai 2024	1 Ingénieur à 50%
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL		
Ménage des locaux communautaires	1 Adjoint technique à 76%	1 Adjoint technique à 76%
Travaux et Entretien patrimoine bâti intercommunal	1 Technicien ppal à 10 %	1 Technicien ppal à 10 %
Coordination administrative et financière	1 Rédacteur ppal à 20 %	1 Rédacteur ppal à 20 %
Gestion comptable	1 Rédacteur Ppal 2ème classe 30%	1 Rédacteur Ppal 2ème classe 30%
Entretien patrimoine	Coût horaire : 1 adjoint technique ppal	Coût horaire : 1 adjoint technique ppal
Réparations par le garage	Coût horaire sur une base d'un état semestriel : 1 adjoint technique ppal 2ème classe	Coût horaire sur une base d'un état semestriel : 1 adjoint technique ppal 2ème classe
ASSURANCE IMMOBILIER		
Gestion des assurances, de la gestion immobilière de la CCPH	1 Rédacteur ppal de 1 ^{ère} classe à 20 %	1 Rédacteur ppal de 1 ^{ère} classe à 20 %
EQUIPEMENTS SPORTIFS INTERCOMMUNAUX		
Ménage DOJO	1 Adjoint technique à 35%	1 Adjoint technique à 35%

Le remboursement des frais de fonctionnement sera effectué sur la base de 2 états semestriels des frais avancés par la Ville des Herbiers ou la Communauté de communes pour l'année.

Cette convention prendra fin le 31 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le budget principal,

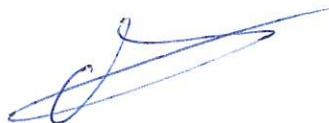
Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale, Commerce et Centre-ville du 27 novembre 2024,

Vu le rapport de Marietta BOONEFAES,

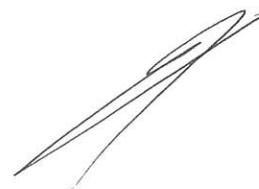
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve la convention de prestations de services entre la Communauté de communes du Pays des Herbiers et la Ville des Herbiers pour l'année 2025, telle que présentée ci-dessus,
- autorise M. le Maire ou son représentant, à signer ladite convention ou toutes pièces relatives à sa mise en œuvre,
- impute les recettes et dépenses afférentes sur le budget principal.

Laurence MARTINEAU
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 13 DEC. 2024
Publié électroniquement le : 13 DEC. 2024
Notifié le :